



Saint Melaine sur Aubance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 FÉVRIER 2025

Convocation du 18 février 2025
Date d'affichage sous huitaine

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de procurations : **5**

Secrétaire de séance : Gérard
DAVINROY

Procurations :

LODI Aude à **LE TENNIER** Valérie,
DULONG Jean-Jacques à **BRÉBION**
Jeanne-Marie,
PERRAULT Jérôme à **DELEPIERRE**
Laurent,
DUCOS Véronique à **BLOT** Michel,
BINET Patrice à **CAYE** François-
Guillaume.

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BRÉBION** Jeanne-Marie, **CLÉMOT** Isabelle, **DESLANDES** Véronique, **LE TENNIER** Valérie, **OURY** Cécile, **RAIMBAULT** Dany, Messieurs **BLOT** Michel, **CAYE** François-Guillaume, **COUÉ** Philippe, **DAVINROY** Gérard, **DELEPIERRE** Laurent, **FOREST** Dominique, **KÉRÉBEL** Philippe.

Absents excusés : Mmes **DUCOS** Véronique, **LODI** Aude, MM. **BINET** Patrice, **DULONG** Jean-Jacques, **PERRAULT** Jérôme.

Absent : -

2025-08

Adoption du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (31 janvier 2025) par 13 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance Présentation du Fil Artistique Paysager

Présentation par Madame Nelly **DAVIAU** de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, du fil Artistique Paysager.

Inscrit dans le Projet de Territoire de la CCLLA, cette proposition vise à :

- ✚ Installer des **œuvres monumentales** pérennes dans des espaces naturels,
- ✚ Magnifier et offrir une nouvelle approche de la **diversité paysagère** de la CCLLA,
- ✚ Capter les flux de la **Loire à vélo** vers la boucle *Anjou, Vignoble et Villages*,

- ✚ Valoriser le territoire et lui offrir un support **d'attractivité d'ampleur nationale**,
- ✚ S'inscrire dans la **démarche artistique régionale** (Voyage à Nantes, Fontevraud...),
- ✚ Densifier l'offre du territoire pour **augmenter la durée** des séjours touristiques.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Urbanisme

Droits de Prémption Urbain

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, fait savoir à l'Assemblée que les biens listés ci-dessous sont à vendre.

Type	Adresse	N° parcelle	Superficie
Maison	03 square du Porteau	AD 34	2 679 m ²
Maison	20 rue Louis Aubeux	AN 98	942 m ²
Terrain	20 rue Louis Aubeux	AN 98	138 m ²
Maison	37 route de Poitiers	AA 287	314 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ne pas faire valoir son Droit de Prémption pour ces biens.

2025-09 Urbanisme

Avenant à la convention de mise à disposition du Service Commun ADS avec la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, expose :

À la suite des évolutions techniques de la dématérialisation ADS (Application du Droit des Sols), de la mise en place du guichet en ligne de dépôt des autorisations d'urbanisme, et afin de préciser et d'améliorer la prise en charge des missions entre service commun ADS et communes, il est proposé une nouvelle convention de service commun ADS.

Les objectifs de ce service commun restent inchangés. L'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Cette nouvelle convention a été proposée suite à deux questionnaires renseignés par les communes pour répondre au mieux à leurs attentes et préciser et ou améliorer les rôles du service commun et des communes.

Les résultats de ces questionnaires ont été présentés en Commission Aménagement et Habitat puis les évolutions en Bureau des Maires des 2 juillet et 26 novembre 2024.

Les modalités de financement du service commun sont inchangées par rapport à l'ancienne convention

- Cette nouvelle convention de service commun ADS précise notamment le champ d'application (autorisations concernées...), la description du service avec le nombre d'agents concernés et leur mission, l'organisation générale du service en lien avec les communes.
- Le règlement de fonctionnement du service définit les missions respectives du service commun et des communes, les responsabilités et modalités d'intervention.
- Les modalités de transmission des documents et données du Plan Local d'Urbanisme de la commune aux services instructeurs et SIG sont détaillées.

VU les articles L 5211-4-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant en dehors des compétences transférées à un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs ;

VU l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un E.P.C.I. d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention et ses annexes,
- D'autoriser, Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer tous documents afférents à cette convention de Service Commun.

2025-10 Finances Communales

Vote des subventions 2025 aux Associations Communales

Madame Jeanne-Marie **BRÉBION**, Adjointe en charge des Associations Culturelles, présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subventions sollicitées pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde les subventions suivantes pour l'année 2025 :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	9 406,70 €
COMITE DES FÊTES	8 000 €
ÉCHANGE DE SAVOIRS	400 €
PROJET D'ACTION ÉDUCATIF ECOLE + USEP	3 464 €
PROJET CLUB INCLUSIF	2 000 €
TOTAL	23 270,70€

2025-11 Bâtiments Communaux

Extension du Commerce Coopératif

Monsieur Philippe **KÉRÉBEL**, Adjoint en charge des Bâtiments, rappelle à l'Assemblée le projet d'extension-habilitation du pôle Commercial (place des Anciens Combattants).

Il présente les différents projets envisagés (extension sud ou nord) avec une estimation chiffrée par projet.

Considérant que cette extension pose question quant à la fragilité actuelle du Commerce,

A la question : « *La Collectivité (que le Conseil Municipal représente) souhaite-t-elle financer l'extension et la réhabilitation de l'épicerie coopérative ?* » :

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, **répond OUI.**

Questions et informations diverses